



AVANT-PROJET DES CONTRIBUTIONS PRÉVUES DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL (INDC, par ses sigles en anglais) DANS LE CADRE DU TRAITÉ CLIMATIQUE DE 2015 QUI SERA ACHEVÉ LORS DE LA VINGT-ET-UNIÈME CONFÉRENCE ENTRE LES PARTIES (COP21) DE LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

17 décembre 2014

Ce document a été rédigé par le Bureau du Changement Climatique du Ministère de l'Environnement, agissant en qualité de Secrétariat Exécutif du Conseil INDC, pour la préparation des contributions prévues déterminées au Chili, dans le cadre d'un protocole, d'un autre instrument légal ou d'un résultat accordé avec force légale, applicable à toutes les parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), qui sera signé pendant le mois de décembre 2015.

Le présent document est produit afin d'être soumis à la consultation publique, pour l'analyse et les commentaires des citoyens, en application de la Résolution Exempte N° 1086 de l'année 2014 du Ministère de l'Environnement, en guise de guide. Cet effort de transparence se réalise dans le cadre des préparations au Chili de la vingt-et-unième Conférence des Parties COP21 à Paris de 2015, lors de laquelle on espère signer un protocole, un autre instrument légal, ou un résultat accordé avec force légale, applicable à toutes les parties, comme résultat de ses négociations sous le Groupe de Travail Spécial sur la Plateforme de Durban pour une action renforcée (GTPD). À 3 ans du lancement du processus du GTPD, et avec les accords signés à Doha, à Varsovie, et récemment à Lima, lors des COPs consécutives, les parties font actuellement face au défi de définition de leurs contributions prévues déterminées à niveau national, dans des délais qui, quoique flexibles (pendant le premier trimestre de l'année 2015, dans le cas des Parties qui seront prêtes à le faire, avec une anticipation suffisante par rapport à la réunion de décembre 2015 à Paris), exigent une prompt réponse de la part du Chili. Le Chili se trouve dans une position de privilège pour le faire, car il possède des informations de soutien assez solides.

Table des matières

1.	Section I : Circonstances nationales	3
2.	Section II : Atténuation	5
2.1.	Contexte	5
2.2.	Contribution prévue déterminée au niveau national en matière d'atténuation	5
2.3.	Informations communiquées au Secrétariat de la CCNUCC pour la clarté, la compréhension et la transparence de la contribution d'atténuation du Chili	7
2.4.	Évaluation de la contribution d'atténuation du Chili	8
3.	Section III : Adaptation	10
3.1.	Contexte	10
3.2.	Contribution prévue déterminée au niveau national en matière d'adaptation	10
4.	Section IV : Construction et renforcement des capacités	11
4.1.	Contexte	11
4.2.	Contribution prévue déterminée au niveau national en matière de développement et renforcement des capacités	11
5.	Section V : Développement et transfert des technologies	12
5.1.	Contexte	12
5.2.	Contribution prévue déterminée au niveau national en matière de développement et transfert des technologies	12
6.	Section VI : Financement	13
6.1.	Contexte	13
6.2.	Contribution prévue déterminée au niveau national en matière de financement	13

1. Section I : Circonstances nationales

Le Chili est un pays très vulnérable face aux impacts du changement climatique : les basses côtes tout le long de son territoire, le régime nival et glacial de ses fleuves, les bois que l'on tente de protéger et de reboiser, et les océans, source de pêche, ressource clé pour le Chili, sont des caractéristiques de notre pays correspondant à 7 des 9 critères établis dans l'Article 4 de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) pour la description des vulnérabilités des pays, vis-à-vis du changement climatique.

Il existe aussi d'autres vulnérabilités non-environnementales enregistrées au Chili. Pendant les 10 dernières années, les exportations de cuivre ont représenté une moyenne de 59 % du total des exportations nationales, ce qui prouve le haut degré de concentration des exportations chiliennes en matière de biens primaires à la valeur ajoutée réduite ; ceux-ci étant des commodités qui sont hautement dépendants des fluctuations des marchés.

Quant aux besoins technologiques du Chili, y compris ceux qui sont nécessaires pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter, on observe une absorption insuffisante du transfert technologique et des bas niveaux de stimulation pour la recherche et le développement. En plus, le coût moyen actuel de l'énergie électrique pour les usagers du Chili est l'un des plus élevés des pays de la OCDE, avec près de 170 USD/MWh (face aux 90 du Mexique ou les 121 des États-Unis). (AIE World Energy Outlook 2014).

Le Chili dépend encore en grande partie des flux d'investissement extérieur et des conditions des marchés internationaux. Cela se reflète dans la volatilité de son PIB, à la merci des basculements de l'économie globale, avec les difficultés propres du pays pour le maintien d'une voie de croissance soutenue. En plus de tout cela, il existe encore des besoins de base non résolus car, bien que le Chili ait solidement avancé en matière de services, tels que la santé et l'éducation, pendant les années 90, la qualité de ceux-ci doit être encore améliorée. Dans cette ligne, la réduction des hauts degrés d'inégalité dans l'économie chilienne et les garanties pour les groupes qui ne jouissent pas encore d'une protection sociale, restant ainsi hautement vulnérables, sont des tâches prioritaires pour l'État chilien.

Voilà des défis importants pour le Chili, qui envisage de regarder l'avenir et de s'avancer, à la recherche d'opportunités de croissance bas carbone et résiliente¹, pour réussir à découpler la croissance économique et le bien-être des gens, de l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre.

Selon l'Agence Internationale de l'Énergie, en 2012 la moyenne mondiale des émissions de CO₂ était de 4,51 tonnes par habitant. Le Chili se trouvait très proche de la moyenne mondiale, avec 4,4 tCO₂ per capita, très au-dessous de la moyenne de 9,68 tCO₂ per capita des pays de l'OCDE (AIE, 2014). Selon des

¹ Selon le Panneau Intergouvernemental sur le Changement Climatique, la résilience est la capacité d'un système social ou écologique à absorber une altération sans perdre sa structure de base, ses moyens de fonctionnement, sa capacité d'auto-organisation ou sa capacité d'adaptation au stress et au changement (PICC, 2007).

renseignements de la même agence, à niveau de l'Amérique Latine, le Chili contribue avec 4,8 % des émissions, se situant au-dessous du Mexique, du Brésil, de l'Argentine et du Venezuela.

La contribution prévue déterminée au niveau national que le Chili souhaite communiquer au Secrétariat de la CCNUCC répond à ces circonstances nationales et s'appuie, pour cette raison, sur 5 piliers fondamentaux : atténuation, adaptation, construction et renforcement des capacités, développement et transfert des technologies, et financement. Nous espérons que l'information communiquée résultera utile pour favoriser la clarté, la compréhension et la transparence de la contribution chilienne, et nous restons à la disposition de nos citoyens, du Secrétariat de la CCNUCC, et de la communauté internationale, pour préciser tout aspect pertinent, notamment pour la préparation du rapport sur l'effet ajouté des contributions, qui sera élaboré et mis à disposition des parties par le Secrétariat de la CCNUCC en novembre 2015, conformément à la décision « Appel de Lima pour l'action sur le climat », adoptée lors de la COP20 de Lima (décision FCCC/CP/2014/L.14)¹.

¹ http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/6911.php?priref=600008322

2. Section II : Atténuation

2.1. Contexte

La contribution nationale du Chili en matière d'atténuation considère un engagement de réduction des émissions des gaz à effet de serre pour la période postérieure à l'année 2020.

Elle s'appuie sur des analyses sectorielles et des scénarios des mesures d'atténuation, élaborés dans le cadre du projet MAPS-Chili (Phase 2), sur les résultats de l'Inventaire National des Gaz à Effet de Serre, et sur des informations supplémentaires, fournies par les ministères de l'Environnement, de l'Énergie, des Finances, l'Économie, et de l'Agriculture.

Le Chili désire atténuer ses émissions des gaz à effet de serre, et en mêmes temps réduire la pauvreté, diminuer l'inégalité, et poursuivre le chemin vers un développement durable, compétitif, inclusif, et de bas carbone. Pour approfondir ces défis, le pays devra utiliser toutes ses capacités pour découpler la croissance économique de ses émissions de gaz à effet de serre.

Les secteurs prioritaires pour la mise en place des actions d'atténuation au Chili sont la génération et le transport d'électricité, le transport, le secteur industriel, le secteur minier, le logement, les déchets et le secteur silvo-agricole et bétail.

Sans préjudice de l'antérieur et par l'envergure de l'effort exigé, le Chili ne rejette pas l'utilisation d'autres opportunités d'atténuation, qui seraient disponibles dans le pays dans les années à venir. Il ne rejette également pas l'application de mécanismes de flexibilité et de coopération internationale, permettant la libération des potentiels additionnels d'atténuation.

De plus, le Chili tient à son engagement pré-2020, volontaire et subordonné au financement international, manifesté à Copenhague et formellement communiqué au Secrétariat de la Convention. Cependant, le pays espère obtenir la reconnaissance de l'impact que ses actions précoces pourraient provoquer, par rapport au niveau de ses efforts, dans le contexte post-2020.

2.2. Contribution prévue déterminée au niveau national en matière d'atténuation

Le Chili a opté pour la présentation de sa contribution, pour la période post-2020, sous un format d'intensité des émissions.

Le Chili présente une contribution permettant d’atteindre des échelons d’atténuation dans tous les secteurs de son économie. Du point de vue méthodologique, il considère deux composantes : a) un but de l’intensité des émissions, exprimé en émissions de gaz à effet de serre par unité de développement économique (PIB), qui comprend tous les secteurs pouvant effectuer une atténuation au Chili, sauf le secteur forestier ; et b) un but exclusif au secteur forestier.

2.2.1 But de l’intensité du carbone, le secteur forestier non compris:

Option A:

Pour l’année 2025, le Chili s’engage à réduire ses émissions de CO2 par unité de PIB, de 30 % à 35 % au-dessous des niveaux de l’année 2007.

Pour l’année 2030, le Chili s’engage également à réduire ses émissions de CO2 par unité de PIB, de 40 % à 45 % au-dessous des niveaux de l’année 2007.

Option B:

Pour l’année 2025, le Chili s’engage à réduire ses émissions de CO2 par unité de PIB, de 25 % à 30 % au-dessous des niveaux de l’année 2007.

Pour l’année 2030, le Chili s’engage également à réduire ses émissions de CO2 par unité de PIB, de 35 % à 40 % au-dessous des niveaux de l’année 2007.

Tableau 1 : Valeurs de rang de réduction de l’intensité énergétique par rapport à l’année 2007

OPTION A	2025		2030	
Range of reduction compared to 2007	30%	35%	40%	45%

OPTION B	2025		2030	
Range of reduction compared to 2007	25%	30%	35%	40%

2.2.2 Contribution spécifique au secteur forestier:

Avec des ressources propres, le Chili envisage de restaurer environ 100.000 ha de terres dégradées (déboisement), avec un investissement interne de près de US\$250 millions, et d’obtenir une surface de 100.000 ha minimum de forêt vierge, d’ici l’année 2035.

2.3. Information communiquée au Secrétariat de la CCNUCC pour la clarté, la compréhension et la transparence de la contribution d'atténuation du Chili :

But de l'intensité du carbone, le secteur forestier non compris :

2.3.1. Année base : 2007

2.3.2. Années but : 2025 et 2030

2.3.3. Intensité du carbone par PIB en année base 2007 : 1,20020 tCO₂eq/millions CLP\$ 2011

Tableau 2 : Rang d'intensité du carbone pour les années but

OPTION A	2007	2025		2030	
Range of reduction compared to 2007		30%	35%	40%	45%
Range of carbon intensity per target year (tCO ₂ eq / GDP million CLP\$ 2011)	1.020	0.714	0.663	0.612	0.561

OPTION B	2007	2025		2030	
Range of reduction compared to 2007		25%	30%	35%	40%
Range of carbon intensity target year (tCO ₂ eq / GDP million CLP\$ 2011)	1.020	0.765	0.714	0.663	0.612

2.3.4. Projection et méthodologie de projection du produit intérieur brut moyen : Chapitre IV.1.2 et Addenda 2.2 du Rapport des Résultats de la Phase 2 de MAPS Chili d'octobre 2014.

2.3.5. Projection et méthodologie de projection de population : Chapitre IV.1.1 et Addenda 2.1 du Rapport des Résultats de la Phase 2 de MAPS Chili d'octobre 2014.

2.3.6. Gaz considérés : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), oxyde nitreux (N₂O).

2.3.7. Couverture géographique pour la quantification des émissions : Tout le territoire national (territoire continental, insulaire et antarctique).

2.3.8. Méthodologie pour la quantification des émissions : Directives du PICC de 2006 pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre (GL2006).

2.3.9. Potentiels de réchauffement global : Les potentiels de réchauffement global employés dans la transformation des gaz non-CO₂ en CO₂ équivalent (CO₂eq) sont les suivants : 21 pour CH₄, 310 pour N₂O et 23.900 pour SF₆.

2.3.10. Secteurs de l'inventaire national de gaz à effet de serre considérés dans le but de l'intensité du carbone : Énergie, procédés industriels, agriculture et déchets. Ne comprend pas l'emploi de solvants et d'autres produits (UDOP), représentant 0,58 % des émissions nettes en 2010, et ne comprend pas les prises nettes des émissions du secteur de l'Utilisation des Terres, leurs Changements et la Forêt (UTCFS), représentant 54 % des émissions nettes en 2010.

Tableau 3 : INGES du Chili: émissions et absorptions de GES (Gg CO₂éq) par secteur, série 1990-2010

Sector	2010
1. Energy	68,410.0
2. Industrial processes	5,543.2
3. UDOP	243.0
4. Agriculture	13,825.6
5. UTCFS*	-49,877.4
6. Waste	3,554.1
Total (incl. UTCFS)	41,698.5
Total (excl. UTCFS)	91,575.9

2.3.11. Les hypothèses et méthodologies pour la projection des prix des combustibles et de l'électricité. Chapitre IV.1.7 et Addendas 2.6, 2.7, 2.8, 2.9 du Rapport des Résultats de la Phase 2 de MAPS Chili d'octobre 2014.

2.3.12. Méthodologies de projection de la demande d'énergie, modèles sectoriels et modèles macroéconomiques. Rapport des Résultats de la Phase 2 de MAPS Chili d'octobre 2014.

2.3.13. Marchés et conditionnalité : Le Chili ne rejette pas l'utilisation des marchés internationaux, du financement international, et d'autres mesures de flexibilité, pour favoriser l'accomplissement de son engagement et l'obtention des niveaux supérieurs d'implémentation.

2.4. Évaluation de la contribution d'atténuation du Chili

2.4.1. Émissions de GES

Elles seront déterminées au moyen des résultats fournis par l'Inventaire National des GES que le Chili présente devant la Convention des Nations Unies, à travers ses communications nationales et ses rapports biennaux actualisés avec l'information effective des émissions nationales des gaz à effet de serre, pour les années 2025 et 2030 ; sans tenir compte des émissions et prises du secteur forestier. Unités : millions de tonnes de CO₂éq.

2.4.2. PIB

Il sera déterminé sur la base de l'information officielle pour le pays désigné par le Ministère de l'Économie du Chili pour cet indicateur. Unités: millions de pesos chiliens.

2.4.3. Surface de boisement et récupération du sol dégradé

Elles seront déterminées à travers l'Inventaire Forestier du Chili, en charge du Ministère de l'Agriculture, et conservé par INFOR et CONAF.

3. Section III : Adaptation

3.1. Contexte

Le Chili dispose actuellement d'un Plan National d'Adaptation au Changement Climatique; 2 plans sectoriels sont mis en place, et d'autres 7 sont en train d'être développés.

Le Chili adhère à un concept d'adaptation planifiée¹, à travers lequel il tente de favoriser l'adaptation et la résilience de la population, ses moyens de vie, les services, les lois, les politiques et les institutions, face aux changements climatiques qui frappent déjà le territoire national.

3.2. Contribution prévue déterminée au niveau national en matière d'adaptation

Pour ceci, le Chili envisage de compter, pour l'année 2018, avec au moins :

- 3.2.1. Neuf plans pour les secteurs identifiés comme prioritaires ;
- 3.2.2. Des sources de financement pour financer les plans mentionnés ;
- 3.2.3. Des actions concrètes pour augmenter la résilience dans le pays ;
- 3.2.4. Des méthodologies et indicateurs de vulnérabilité, capacité adaptative et résilience ;
- 3.2.5. Quant aux initiatives en matière d'adaptation face au changement climatique, le Chili a identifié de manière provisoire quatre étapes clés :
 - 3.2.5.1. le développement de scénarios climatiques et l'évaluation de l'impact et la vulnérabilité (comprise comme la tendance ou prédisposition à se voir négativement affecté),
 - 3.2.5.2. la planification sur la base des options d'adaptation et des conditions, dans un contexte local et national,
 - 3.2.5.3. l'implémentation directe de mesures et d'actions, et
 - 3.2.5.4. la surveillance et l'évaluation des mesures, pour son ajustement et actualisation.

¹ Adaptation planifiée http://www.ipcc.ch/publications_and_data/ar4/wa2/en/annexessalossarv-a-d.html

4. Section IV : Construction et renforcement des capacités

4.1. Contexte

Actuellement, le Chili ne possède pas de stratégie systématisée pour le renforcement des capacités nationales et internationales face au changement climatique. Bien que le Ministère de l'Environnement, en coordination avec le Ministère des Affaires Étrangères, ait veillé à la mise en place de projets de coopération sud-sud-nord, permettant de construire et de renforcer les capacités du pays en matière de changement climatique, le Chili peut actuellement prévoir la disponibilité des informations et apprentissages précieux pour mettre au service de ses habitants, mais aussi de ceux de ses pairs sous la CCNUCC.

En plus, en coordination avec le Ministère de l'Éducation, le Chili a introduit, quoique de manière préliminaire, les défis et les opportunités du Changement Climatique dans le curriculum destiné aux étudiants et aux enseignants.

D'autre part, le Chili a veillé à générer des plateformes pour la gestion et la dissémination des informations en matière de changement climatique dans le pays. Ces efforts doivent être poursuivis, augmentés et disséminés, dans une perspective de coopération sud-sud. La vision du Chili est celle des citoyens formés dans le développement durable, inclusif, résilient, et bas en carbone.

4.2. Contribution prévue déterminée au niveau national en matière de développement et renforcement des capacités

Vers 2018, le Chili possèdera une stratégie de développement et renforcement des capacités qui comprendra au moins les éléments suivants :

4.2.1. Menu des modèles et des méthodologies des projections que le Chili peut partager et disséminer au niveau national et international, dans des efforts individuels et d'ensemble, avec d'autres pays qui seront prêts à le faire ;

4.2.2. Réalisation de séminaires de manière conjointe avec des pays qui seront prêts à collaborer avec des trainings et des capacitations, des pays qui pourraient en avoir besoin pour la préparation et la communication de leurs contributions prévues déterminées au niveau national, des inventaires des émissions de gaz à effet de serre, des communications nationales, des rapports biennaux d'actualisation, et des actions politiques d'atténuation ;

4.2.3. Conception des instruments financiers permettant de soutenir cette stratégie dans le temps .

5. Section V : Développement et transfert des technologies

5.1. Contexte

Actuellement, le Chili ne possède pas de stratégie technologique pour faire face aux défis nationaux du changement climatique.

Bien qu'il résulte évident qu'une partie importante du budget national, destiné au développement technologique, a entraîné une résilience supérieure face aux impacts du changement climatique et l'atténuation du changement climatique dans le pays, une partie significative de nos investissements et dépenses procède de sources internationales, selon la formulation de notre engagement pour l'année 2020.

5.2. Contribution prévue déterminée au niveau national en matière de développement et transfert des technologies

En 2018, le Chili possèdera une stratégie pour le développement et le transfert des technologies, qui comprendra au moins les éléments suivants :

- Analyse de base des dépenses et des investissements en technologie ;
- Sondage des besoins et définition des priorités technologiques pour le changement climatique ;
- Identification des éléments synergiques, profitables pour l'implémentation technologique, pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique ;
- Conception des instruments financiers permettant de soutenir cette stratégie à long terme.

6. Section VI : Financement

6.1. Contexte

Actuellement, le Chili ne possède pas de stratégie financière pour faire face aux défis nationaux du changement climatique. Bien qu'il résulte évident qu'une partie importante de son budget national a favorisé une résilience supérieure et l'atténuation du changement climatique dans le pays, une partie significative de nos investissements et dépenses procède de sources internationales, selon la formulation de notre engagement pour l'année 2020.

Pour cela, et en vue d'une contribution effective dans le contexte d'un accord post-2020, le Chili exige un diagnostic national des finances disponibles et nécessaires dans le pays, pour contribuer à l'action climatique, selon ses circonstances nationales et en ligne avec sa responsabilité et ses capacités.

6.2. Contribution prévue déterminée à niveau national en matière de financement

En 2018, le Chili communiquera une Stratégie Nationale Financière vis-à-vis du changement climatique qui comprendra au moins les éléments suivants :

- Analyse récurrente des dépenses publiques, actualisable chaque année à partir de l'année 2020 ;
- Un dossier des projets finançables en matière d'adaptation, atténuation, renforcement des capacités, et développement technologique, secteurs identifiés comme prioritaires en politique nationale pour répondre au changement climatique ;
- L'identification d'un pourcentage du PIB qui devrait être destiné à ce dossier, en ligne avec les dernières études sur l'économie du changement climatique, et en vue de la constitution potentielle d'un fond pour l'action climatique.

Ainsi, le Chili espère compter sur une ligne de base pour le financement du changement climatique au niveau national, pouvant identifier et systématiser les flux financiers selon leur provenance, dépenses publiques et privées, nationales et internationales et, éventuellement, selon leur exécution.

Avec un correct diagnostic des finances pour le changement climatique, le Chili sera en conditions de mettre en marche une stratégie nationale de financement, qui puisse mieux s'adapter aux défis nationaux et à ses potentialités, pour déterminer un portfolio optimal de financement et, éventuellement, le fournissement soutenable de ressources publiques et privées, pour l'implémentation d'un dossier de projets finançables, selon les piliers prioritaires identifiés dans cet avant-projet.